

Compte-rendu de séance du conseil municipal **du 11 novembre 2015 à 9 h**

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CHOISNEL, Maire.

Date de la convocation : 04/11//2015

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents 15 : BICHON Jérôme - BERTALOT Jean-Jacques - CAPOT Jean-Paul - CHOISNEL Nicolas - FAGET Marie-Claire - GALABERT Marie-Josée - GEFFRÉ Valentine - LAMARQUE Caroline - LUSSAGNET Christian - PRETI Frédéric - ROIRAND Jérôme – SALAFRANQUE Philippe - SEMPÉ Lionel – TAVERNIER Aurélie – TRONGUET Christine formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(s) :

Madame TRONGUET Christine est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé par la majorité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- compte-rendu des diverses commissions communales
- travaux en cours, projets, devis ...
- modification statutaires de la Communauté de Communes des Coteaux de l'Albret
- marché public travaux construction bâtiment accueillant les garages municipaux (choix des entreprises attributaires)
- vente chemin rural de Grimaçon à Maurin (suite à enquête publique favorable)
- subvention sortie scolaire Val Louron en janvier 2016
- rythmes scolaires (PEDT) Projet Educatif De Territoire
- divers

COMPTE-RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION TRAVAUX

Marché Public construction garages municipaux

La commission communale chargée des marchés publics s'est réunie à la mairie le 21 octobre 2015 en présence de Madame Marine MERLE, architecte, pour procéder à l'ouverture des plis des entreprises qui ont répondu à l'appel d'offre pour la construction du bâtiment accueillant les garages municipaux.

Madame Marine MERLE a établi, le 2 novembre 2015, un rapport d'analyse des offres qui est proposé au vote des conseillers municipaux.

Un courrier sera envoyé aux entreprises non retenues.

Les entreprises retenues seront convoquées le mardi 24 novembre 2015 à 14 h 30 la salle des sports en présence de l'architecte et de la commission communale des travaux pour une première réunion et la signature des actes d'engagement.

Travaux cimetières

- voir devis
- Travaux Pouy-sur-l'Osse confiés à M. Frédéric VILAS

COMMISSION ECOLE

Ecole maternelle

Réparation des stores par la société A.L.M. VERANDA de Nérac

Ecole primaire

- Remplacement de l'imprimante : choix du devis : A.I.D.

Pour les 2 écoles

Unités centrales : devis à faire pour Conseil Départemental et Communauté de Communes. M. Philippe SALAFRANQUE va faire le point pour d'autres « besoins » informatiques (appareil photo, sono...), M. Christian LUSSAGNET va se renseigner au niveau des subventions.

Chauffage

- Devis demandés

Cantine scolaire

- Problème de nuisibles. Achat de boîtes de stockage des denrées alimentaires.
- M. Lionel SEMPÉ demande à l'association de la cantine de fournir les justificatifs des dépenses (droit de regard sur les comptes).

Absence Coralie BERTALOT (CAE)

- le 27 novembre 2015 de 16 h à 18 h 30 : remplacée par Mme Aurélie TAVERNIER et Mme Marie-Claire FAGET
- le 14 décembre 2015 : remplacée par M. Nicolas CHOISNEL
- le 18 décembre 2015 : sera absente au spectacle de Noël

Repas Noël cantine scolaire

Les conseillers municipaux sont cordialement invités à participer à ce repas de Noël : penser à prévenir si participation au repas

COMMISSION EMBELLISSEMENT - RECEPTIONS

27 novembre 2015 à 14 h

- Préparation des cadeaux de Noël et sachets bonbons au 3^{ème} Age
- Décoration du village pour Noël.

Vœux du maire – Dimanche 10 janvier 2016

Apéritif prévu : petit vélo

51-2015 (autres domaines de compétences – 9-1 communes)

MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX DE L'ALBRET

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la possibilité pour la Communauté de communes des Coteaux de l'Albret de reprendre en régie directe la micro-crèche associative « Au Petit Bonheur » située sur la commune de MONTAGNAC-SUR-AUVIGNON, cette orientation étant motivée par les conclusions du diagnostic enfance-jeunesse réalisé sur le territoire par le Bureau d'études BSA, mais aussi à la demande de l'association parentale.

La Communauté de communes des Coteaux de l'Albret est compétente en matière enfance – jeunesse, mais pas précisément dans le domaine de la petite enfance.

Par délibération du 22 octobre 2015, le Conseil communautaire a voté à l'unanimité en faveur d'une modification statutaire au niveau de l'article 4 des compétences optionnelles, en y incluant désormais la gestion des structures de petite enfance.

Les conseils municipaux de chaque commune membre disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification de sa délibération par l'EPCI pour se prononcer sur la modification proposée. La décision des conseils municipaux est réputée favorable si elle n'intervient pas dans le délai précité de 3 mois.

Si la majorité qualifiée requise est atteinte, le préfet prononce l'extension de compétences. Il est tenu de prononcer le transfert de compétences lorsque celui-ci a été régulièrement approuvé par l'organe délibérant de l'établissement et par la majorité des conseils municipaux requise pour la création de cet établissement. L'arrêté peut être pris avant même l'expiration du délai dont disposent les conseils municipaux pour délibérer dès lors que ces conditions d'acceptation sont réunies.

En conséquence, le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la modification des statuts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

1- Approuve la modification des statuts comme suit :

Sous « ARTICLE 2 : COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES »

Sous « COMPETENCES OPTIONNELLES »

→ le point 4) ACTIONS SOCIALES D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE

a) Développement des actions enfance jeunesse : création d'un service enfance jeunesse

a1- centre de loisirs : Moncaut, Moncrabeau, Lamontjoie

a2- camps adolescents

a3- activités culturelles et sportives

a4- relais ludobus

a5- aide à la formation BAFA/BAFD

a6- échanges interculturels et européens

b) Appui au périscolaire et animation jeunesse des communes

c) Aide au maintien à domicile des personnes âgées : participation au service de télésurveillance pour personnes âgées (Présence Verte)

EST REMPLACÉ PAR :

4) ACTIONS SOCIALES D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE

a) Développement des actions enfance/jeunesse

- Création, aménagement et gestion d'établissements et de services d'accueil collectifs (relais d'assistantes maternelles, crèches, micro-crèches, centres de loisirs,...) déclarés d'intérêt communautaire

- Aide à la formation BAFA/BAFD

- Activités culturelles et sportives

b) Aide au maintien à domicile des personnes âgées : participation au service de télésurveillance pour personnes âgées à revenu modeste (Présence Verte Guienne)

2- Autorise le Maire à signer la présente délibération et à la transmettre aux services de l'Etat ainsi qu'à la Communauté de communes des Coteaux de l'Albret.

52-2015 - (1.1 Marchés Publics)

MARCHÉ PUBLIC TRAVAUX CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ACCUEILLANT LES GARAGES MUNICIPAUX (CHOIX DES ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES)

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 28 mars 2014 concernant les délégations permanentes consenties au maire par le conseil municipal pendant la durée de son mandat, l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables (procédure adaptée) en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération du 10 février 2015, désignant Marine MERLE, architecte DPLG à Nérac comme maître d'œuvre pour le suivi du dossier de marché public et des travaux,

Vu le coût des honoraires de l'architecte fixés 9 % calculé sur le coût prévisionnel des travaux estimé à **140 000,00 € HT** soit 168 000 TTC (**forfait de rémunération 12 600,00€ HT** soit 15 120 € TTC)

Vu la consultation engagée le 29 septembre 2015,

Vu l'ouverture des plis effectuée par la commission communale chargée des marchés publics le 21 octobre 2015 et le rapport d'analyse des offres établi par l'architecte Marine MERLE en date du 2 novembre 2015,

Vu les entreprises retenues pour effectuer ces travaux d'un montant de **144 964,19 € HT** soit 173 957,02 € TTC.

Le conseil municipal, conformément aux conclusions du rapport d'analyse des offres établi par l'architecte, décide de conclure avec les entreprises ci-après, le marché public pour les travaux à la salle des sports de Moncrabeau pour un montant total de travaux de 144 964,19 € HT soit 173 957,02 € TTC.

Entreprises attributaires :

Lot n° 1 : GROS ŒUVRE

Attributaire : Entreprise SAC – Menaudon – 47180 Sainte-Bazeille

Montant : **58 785,00 € HT** soit 70 542,00 € TTC

Lot n° 2 : VRD

Attributaire : Entreprise NICOLETTO – Las Armes – 47600 Espiens

Montant : **10 685,00 € HT** soit 12 822,00 € TTC

Lot n° 3 : CHARPENTE – COUVERTURE – ZINGUERIE - BARDAGE

Attributaire : entreprise SUD OUEST MONTAGE – 1, Chemin de la Clémentiade – 47310 Laplume

Montant : **27 727,91 € HT** soit 33 273,49 € TTC

Lots n° 4 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - SERRURERIE

Attributaire : entreprise ACSM – Zone Industrielle – 9, rue de Suriray – 47400 Tonneins

Montant : **22 448,00 € HT** soit 26 937,60 € TTC

Lots n° 5 : MENUISERIES BOIS (lot annulé)

Lot n° 6: PLATRIERIE

Attributaire : entreprise PEREZ – Le Coustet – 47160 Buzet-sur-Baïse
Montant : **2 734,50 € HT** soit 3 281,40 € TTC

Lot n° 7 : CARRELAGE - FAIENCE

Attributaire : entreprise RUBIANO – ZA Larrouset – 47600 Nérac
Montant : **2 374,00 € HT** soit 2 848,80 € TTC

Lot n° 8 : ELECTRICITE - CHAUFFAGE

Attributaire : entreprise CAPELETTO – ZA Larrouset – 47600 Nérac
Montant : **12 429.68 € HT** soit 14 915,61 € TTC

Lot n° 9 : PLOMBERIE - VENTILATION

Attributaire : BADIE – 11, avenue Pierre Mendès France – 47400 Tonneins
Montant : **5 993,60 € HT** soit 7 192,32 € TTC

Lot n° 10 : PEINTURE

Attributaire : entreprise BATIMM – 5, Allée des Rosiers – 47200 Fourques-sur-Garonne
Montant : **1 786,50 € HT** soit 2 143,80 € TTC

- possibilité d'avenants au fur et à mesure des travaux

Les dépenses afférentes seront imputées à l'article 21318 « construction – autres bâtiments publics »

Le maire est chargé de signer tous les documents nécessaires au présent marché public et autres documents complémentaires obligatoires.

53-2015 (domaine et patrimoine – 3.2 aliénations)

VENTE CHEMIN RURAL DE GRIMAÇON à MAURIN
(commune/Tavernier)

(Madame Aurélie TAVERNIER, conseillère municipale concernée par ce dossier, se retire et ne participe pas au délibéré).

Vu la délibération du 8 mai 2015 de M. et Mme TAVERNIER Maxime et Amélie, domiciliés à Moncrabeau lieu-dit La République qui sollicitent l'acquisition du chemin rural de Grimaçon à Maurin qui longe leur propriété.

Ce chemin rural est situé lieudits La République et Marsan Haut (tracé jaune) et cadastré section L parcelle 1159,

Vu l'arrêté du Maire en date du 13 août 2015 décidant l'ouverture d'une enquête publique en mairie du 1^{er} au 15 septembre 2015 inclus pour la cession du chemin rural de Grimaçon à Maurin,

Vu qu'aucune observation n'a été mentionnée sur le registre d'enquête pendant la période ouverte à cet effet mais qu'un courrier de la Direction Territoriale Aquitaine Poitou-Charentes de la SNCF de Bordeaux, informée de cette enquête par la mairie de Moncrabeau, a précisé : « *dès lors que le Chemin jouxte le domaine public ferroviaire, il est nécessaire de prévoir dans cette cession un accès à la plateforme ferroviaire au profit de la SNCF. Aussi, une servitude de passage au profit de la SNCF, dont le fonds servant sera le chemin à céder et le fonds dominant la parcelle L 699, devra être prévue* »,

Vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur en date du 16 septembre 2015 avec accord pour inscription dans l'acte notarié d'une servitude de passage au profit la SNCF,

Vu le document d'arpentage établi le 28/09/2015 par Joseph PASCUAL, Géomètre à Nérac,

Le Conseil Municipal émet un avis favorable :

- à la désaffectation de cette partie de voirie publique en vue de sa cession

- à la cession par la Commune de Moncrabeau en faveur des époux TAVERNIER, propriétaires au lieudit la République, du chemin rural de Grimaçon à Maurin (tracé jaune) cadastrée section L parcelle 1159 d'une superficie de 506 m², propriété de la commune de Moncrabeau,
- Précise que cette cession, calculée sur la base de 0,70 € le mètre carré se monte à :
0,70 € x 506 m² = 354,20 € arrondis à l'euro supérieur soit 355 € (trois cent cinquante-cinq euros) pour les époux TAVERNIER,
- Précise que la servitude de passage demandée par la SNCF et citée plus haut, sera mentionnée dans l'acte notarié.
- Précise que les frais de géomètre, de notaire et les éventuels frais d'insertion et autres frais sont à la charge de l'acquéreur.
- Précise également que cette vente devra être réalisée avant la fin de l'année 2016.
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire et notamment le ou les acte(s) notarié(s).

54-2015 (finances locales – 7.1 décisions budgétaires)

AIDE FINANCIERE POUR LE VOYAGE SCOLAIRE à VAL LOURON en JANVIER 2016.

Monsieur le maire informe les conseillers d'une demande de participation financière déposée par Madame la directrice de l'école primaire de Moncrabeau pour l'organisation d'un voyage scolaire sur 4 jours (du 11 au 14 janvier 2016) avec nuitée, dans la station de Val Louron dans les Hautes-Pyrénées

Le but est d'initier les élèves de l'école élémentaire (du CP au CM2) aux activités de glisse et de la montagne (ski, raquettes, étude du milieu montagnard) encadrées par du personnel qualifié.

Cette participation correspond au financement du transport en bus.

Après étude de plusieurs devis de transporteurs, le choix se porte sur les transports CASTERAN de Feugarolles qui ont proposé un devis d'un montant de 1 150 € TTC

Le conseil municipal, après avoir écouté cet exposé, émet un avis favorable pour la prise en charge des frais de transport de cette sortie scolaire par le paiement de la facture du transporteur choisi.

La dépense correspondante sera prévue au budget primitif 2016

DIVERS

Invitation par la brigade de Gendarmerie de Nérac

Tous les conseillers municipaux sont invités le 21 novembre 2015 à 10 h (Sainte Geneviève)

Projet reportage M. Désiré ZAMO

Reportage sur la vie dans une commune rurale (Moncrabeau).

Réunion publique le vendredi 4 décembre 2015 à la salle des fêtes.

Prêt salle labo-photo

Prêt provisoire à Mme CALLEMART – infirmière indépendante

Pollution Baise

Une pollution sur la rivière Baise a eu lieu les 30 et 31 octobre 2015.

Une enquête de l'ONEMA (police de l'eau) est en cours.

élections régionales des 6 et 13 décembre 2015

le tableau des permanences est complété

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 11 h
Les délibérations prises en **séance du conseil municipal du 11 novembre 2015** portent les numéros **51-2015 à 54-2015**